



## 5<sup>ème</sup> édition des Voiles de l'Énergie et de l'Environnement

27 mai 2023

### Foire aux questions

#### Et le COVID ?

La manifestation sera organisée selon les conditions sanitaires du moment ; les conditions de protection légales seront appliquées.

#### Comment participer à l'éco-régate® du 27 mai 2023 ?

Toutes les possibilités de partenariats et de participation sont sur notre site [www.v2e.eu](http://www.v2e.eu) (Onglet *Activités 2023*)

Deux familles de possibilités :

- vous montez un équipage avec votre entreprise, votre association, votre collectivité, votre école, votre organisme ... et vous inscrivez cet équipage ;
- vous connaissez un équipage déjà inscrit et vous vous proposez comme équipier.

#### Le prix de l'inscription à l'éco-régate inclut-il la fourniture du bateau par l'organisateur ?

Non, le prix de l'inscription ne comprend pas la fourniture du bateau.

Chaque inscrit fait son affaire du bateau avec lequel il va naviguer ; par expérience des années précédentes les équipages naviguaient soit sur le bateau prêté par un membre de l'équipage soit sur un bateau loué.

Pour louer un bateau notre partenaire <https://www.teamwinds.com/> propose de très bons rapports qualité / prix, est spécialiste des régates pour les entreprises et affrète des bateaux qui présentent une faible empreinte environnementale.

#### Quelle est la couverture des assurances ?

L'association V2E est couverte auprès de la MAIF pour l'organisation de l'évènement. Par Convention V2E / UNM la responsabilité des activités nautiques, donc de l'éco-régate, est couverte par l'Union Nautique Marseillaise.



Chaque skipper et/ou propriétaire de bateau doit avoir souscrit une licence auprès de la Fédération Française de Voile (licence à l'année ou à la journée) ; cette licence contient une clause d'assurance. La responsabilité de V2E ne pourra pas être engagée pour défaut de ladite licence.

Chaque équipage inscrit s'assure que la bateau sur lequel il va naviguer est correctement assuré. La responsabilité de V2E ne pourra pas être engagée pour défaut d'assurance des bateaux inscrits.

### **Faut-il avoir une expérience de la voile pour participer aux éco-régates ?**

Non, notre manifestation est ouverte à tous ceux et toutes celles qui veulent s'y impliquer. Bien entendu il sera indispensable qu'au moins une personne à bord ait déjà pratiqué la voile. Nos éco-régates ne visent pas la performance mais la convivialité, l'expérience, le collectif ; toutefois ceux et celles qui voudront en profiter pour jouer le jeu du challenge le pourront puisqu'un classement sera proclamé ; tous les équipages seront récompensés.

### **Les inscriptions aux éco-régates sont-elles ouvertes à tous et toutes ?**

Ces inscriptions sont ouvertes à toutes celles et tous ceux qui ont des activités ou des projets en lien avec l'énergie et / ou l'environnement. Dans les règles de courses il est dit qu'au moins 50% de l'équipage doit avoir des activités ou des projets en lien avec l'énergie et / ou l'environnement.

### **Quels types de bateaux ?**

L'éco-régate est ouverte à tous les voiliers de catégorie habitable. L'avis de course qui serait publié sur le site de l'UNM précisera la jauge OSIRIS.

### **Quel sera le parcours ?**

Les parcours seront présentés le jour J par le Comité de course. Ils s'inscrivent dans le cadre général de la Rade de Marseille.

### **Quelles seront les règles de course ?**

Les règles de course seront précisées dans l'avis de course qui sera publié par l'UNM. Se seront celles de la Fédération Française de Voile.

### **Que se passe-t-il en cas d'annulation ?**

Si l'éco-régate ne se tient pas le 27 mai, ce sera le 28 mai ; sinon ce sera un report à une date ultérieure.



Si le report est annoncé 6 semaines avant la date, soit le 15 avril 2023, ceux et celles qui auront versé un acompte ou le paiement total se verront proposer soit un remboursement soit un avoir.

Si le report est annoncé après le 15 avril 2023, celles et ceux qui auront versé un acompte ou le paiement total se verront proposer soit un remboursement soit un avoir, déduction faite des frais engagés par V2E pour organiser l'édition de mai 2023.